

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
Consultation n° 25FCS023**

**Direction de  
l'Administration et des  
Finances**  
Service achats/marchés

**Relatif à**

**Dossier suivi par :**  
Service achats/marchés

**Ligne directe :**  
01 56 29 15 97

**Fax direct :**

**E-mail :**

**PRESTATIONS DE SERVICES DE MAINTENANCE DES  
AUTOCLAVES**  
**ANSES LABORATOIRE DE LA RAGE ET DE LA FAUNE SAUVAGE  
DE NANCY**

**Date limite de remise des offres :**

**Vendredi 18 juillet 2025 à 17h00**

** VISITE FACULTATIVE DES SITES**

** REPONSE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE SUR LE PROFIL ACHETEUR**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

**Lien pour accéder à la consultation :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2795983&orgAcronym=h8j>

## **SOMMAIRE**

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE .....</b>	<b>3</b>
<b>2 MODE DE PASSATION .....</b>	<b>3</b>
<b>3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES .....</b>	<b>3</b>
4.1    OBJET ET FORME DU MARCHE.....	3
4.2    ALLOTISSEMENT.....	3
4.3    DUREE .....	3
4.4    VARIANTES .....	4
4.5    MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
4.6    FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS .....	4
4.7    AVIS D'APPEL A CONCURRENCE .....	4
<b>5 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS ....</b>	<b>4</b>
5.1    PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE .....	4
5.2    DOSSIER DE CANDIDATURE.....	5
LE CANDIDAT A LE CHOIX DE REMETTRE SA CANDIDATURE SOUS FORMAT ELECTRONIQUE STANDARD COMPOSE DES DOCUMENTS LISTES CI-DESSOUS OU VIA LE DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (DUME ELECTRONIQUE). .....	5
<b>6 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION.....</b>	<b>6</b>
6.1    REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES .....	6
6.2    COPIE DE SAUVEGARDE : .....	6
<b>7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....</b>	<b>7</b>
7.1    CANDIDATURES .....	7
7.2    OFFRES .....	7
7.3    DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	8
<b>8 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS .....</b>	<b>8</b>

## **1 ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

14 rue Pierre et Marie Curie

94701 MAISONS-ALFORT Cedex

Téléphone : 01 49 77 13 50 (standard)

L'Anses est un établissement public administratif de l'État, placé sous la tutelle des ministères chargés de l'écologie et du développement durable, du travail, de l'agriculture et de l'alimentation, de la santé et de la consommation.

## **2 MODE DE PASSATION**

Le présent marché est un marché de services, passé en procédure adaptée en application des dispositions du code de la commande publique.

## **3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et annexe 1;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) N°26 du 17 juin 2025 et son annexe 1;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP);
- L'annexe financière à l'acte d'engagement relative ;
- Les imprimés DC1 et DC2 ainsi que leur mode d'emploi.

## **4 OBJET DE LA CONSULTATION ET DISPOSITIONS DIVERSES**

### **4.1 OBJET ET FORME DU MARCHE**

Le marché a pour objet des prestations de services de maintenance des autoclaves ANSES – Laboratoire de la Rage et de la Faune sauvage de Nancy.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande qui fixe toutes les stipulations contractuelles et est conclu, avec un seul opérateur économique suivant les conditions fixées aux articles R2162-2 et R2162- 13 du code de la commande publique.

Il n'est pas fixé de montant minimum, le montant maximum du marché est de 20 000 €HT par an.

Le détail des prestations est décrit dans le CCTP.

### **4.2 ALLOTISSEMENT**

Le marché n'est pas allotii.

### **4.3 DUREE**

Le marché démarre à compter de la date de notification pour une durée de 12 mois.

Le marché est reconductible 3 fois par période de 12 mois dans la limite de 48 mois, par décision tacite du représentant de l'ANSES dans les trois (3) mois précédent l'échéance de la période initiale.

L'attributaire ne peut s'opposer à sa reconduction.

Quelles que soient les raisons ayant motivé la non reconduction, la validité du marché court jusqu'au terme de la période en cours. La non-reconduction ne donne droit à aucune indemnité.

#### **4.4 VARIANTES**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Si une ou plusieurs variantes à l'initiative d'un candidat sont présentées, ces dernières seront rejetées, jugées comme irrecevables.

#### **4.5 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite pour la remise des offres, les modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **4.6 FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS**

La notification des décisions ou informations du pouvoir adjudicateur peut être faite par remise directe contre récépissé, échange dématérialisé ou sur support électronique ou tout autre moyen permettant d'attester la date de réception de la décision ou de l'information.

#### **4.7 AVIS D'APPEL A CONCURRENCE**

La présente procédure fait l'objet de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence à consulter sur le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et sur le profil d'acheteur de l'Anses (marches-publics.gouv.fr).

### **5 PRESENTATION DE LA REPONSE A LA CONSULTATION – DOCUMENTS REQUIS**

**⚠ Dans la mesure du possible, il est demandé au candidat de circonscrire la présentation de son mémoire de candidature et des pièces qui y sont annexées aux seules informations demandées infra.**

#### **5.1 PROPOSITION TECHNIQUE ET COMMERCIALE**

Le candidat devra remettre les pièces suivantes :

- **La proposition financière dument remplie datée et signée en original par une personne habilitée à engager la société :** le candidat remettra l'annexe financière à l'acte d'engagement, jointe au présent DCE
- **Un mémoire technique:** le candidat proposera une réponse aux besoins et exigences décrits au cahier des charges et aux items de l'article 7.2 du présent règlement de la consultation, notamment :
  - Les protocoles détaillés de maintenance préventive et d'appui technique aux contrôles réglementaires
  - L'équipe dédiée à l'exécution des prestations objet du marché
  - Les modalités d'approvisionnement en pièces détachées pour les appareils, y compris les délais
  - Le délai d'intervention pour une maintenance curative
  - Les modalités d'assistance téléphonique
  - Les modèles de rapport d'intervention pour chaque type de prestation

➤ **Un RIB.**

**NB :** Afin de faciliter les échanges ultérieurs, il est souhaité que le candidat fournisse dans son dossier un document d'accompagnement précisant les coordonnées complètes de la personne en charge du suivi du dossier (nom, qualité, téléphone, adresse électronique).



**L'acte d'engagement sera signé ultérieurement avec le candidat retenu.**

## 5.2

### DOSSIER DE CANDIDATURE

**LE CANDIDAT A LE CHOIX DE REMETTRE SA CANDIDATURE SOUS FORMAT ELECTRONIQUE STANDARD COMPOSE DES DOCUMENTS LISTES CI-DESSOUS OU VIA LE DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (DUME ELECTRONIQUE).**

Le candidat devra néanmoins fournir toutes les informations et justificatifs demandés ci-dessous permettant d'apprécier qu'il dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché.

- 1- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 2- Le candidat peut produire, s'il le désire, les documents et certificats visés à l'annexe 1 du présent RC ;
- 3- La lettre de candidature « imprimé DC1<sup>1</sup>ou DUME » avec, en cas de groupement, mention du mandataire et des membres du groupement.
- 4- Les renseignements permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières (ou imprimé DC2<sup>(1)</sup> ou DUME et ses annexes) :

✓ **Capacités financières** :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et/ou le chiffre d'affaires relatif aux prestations faisant l'objet du marché, réalisées par le candidat au cours des trois derniers exercices disponibles.

✓ **Capacités techniques et professionnelles** :

- Présentation d'une liste des principaux services représentatifs de la prestation objet de l'appel d'offres, effectués au cours des trois dernières années en indiquant leur montant ou volume et leur destinataire ;
- Moyens du candidat (équipements et effectif de la société en mentionnant la répartition par qualification).

**NB :** si le candidat s'appuie sur des capacités d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il produit pour chaque opérateur présenté les mêmes documents que ceux qui lui sont demandés. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique. Ainsi, le cas échéant, les candidats sont invités à se présenter en groupement d'entreprise avec mention dans les documents de candidature du mandataire et de ses habilitations à représenter les autres membres du groupement.

<sup>1</sup> Documents disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj> et joints au présent dossier de consultation

## **6 CONDITIONS DE REMISE DE LA REPONSE A LA CONSULTATION**

**⚠️ La réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'Anses.**

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être rédigés en français, ou être accompagnés d'une traduction en français pour tout document rédigé dans une autre langue.

Les offres ne seront prises en considération qu'à la condition formelle que tous les documents demandés aient été produits au plus tard le **18 juillet 2025 à 17h00**

Le dossier, complet, devra comprendre les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

**La signature électronique de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire.**

Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de signer un acte d'engagement.

### **6.1**

#### **REMISE DES PROPOSITIONS DEMATERIALISEES**

Les candidats doivent remettre leur proposition de façon dématérialisée, au plus tard le **18 juillet 2025 à 17h00**, sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2795983&orgAcronym=h8j>

Les candidats doivent insérer dans l'enveloppe électronique l'ensemble des documents requis à l'**article 5** du présent RC (lisibles par les outils bureautiques standards).

Avertissement : tout fichier constitutif de l'offre, devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout fichier reçu par l'Anses et contenant un virus fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu ; le candidat en sera informé.

### **6.2 COPIE DE SAUVEGARDE**

Le candidat pourra, parallèlement à son envoi électronique, envoyer une copie de sauvegarde de son dossier de candidature et de son dossier d'offre.

La copie de sauvegarde peut être envoyée sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...) ou support papier.

La copie de sauvegarde doit être transmise sous pli scellé à l'adresse mentionnée ci-après et comporter la mention « **ne pas ouvrir - consultation 25FCS023- copie de sauvegarde** » :

**Anses**

**Service Achats/Marchés**

**14, rue Pierre et Marie Curie**

**94701 Maisons Alfort Cedex**

Elle doit être parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres tel que mentionné ci-dessus.

Les candidatures et les offres donneront lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde lorsque :

- un programme informatique malveillant est détecté dans un fichier électronique.
- le pli est réceptionné de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, si l'Anses dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant l'échéance de fermeture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;
- le pli n'a pas pu être ouvert par l'Anses.

En cas d'ouverture, la copie se substituera au dossier transmis par voie électronique.

## **7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **7.1 CANDIDATURES**

L'examen des candidatures portera sur leur recevabilité au regard des dispositions du Code de la commande publique et sur l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières. L'Anses se réserve le droit de régulariser les candidatures qui seraient incomplètes.

### **7.2 OFFRES**

L'analyse des offres sera effectuée au vu des critères pondérés suivants :

<b><u>Critères</u></b>		<b><u>Pondération</u></b>
<b><u>Prix</u></b>	Montant TOTAL sur 4 ans	60%
	Remise consentie dans le cadre de la maintenance curative et les prestations d'appui technique aux contrôles réglementaires sur devis/bons de commande	40% <b>50%</b>
<b><u>Valeur technique</u></b>	Protocoles de maintenance préventive et d'appui technique aux contrôles réglementaires relatifs aux équipements couverts par le présent marché et rapport d'intervention	30%
	Equipe dédiée à l'exécution des prestations objet du marché (Composition, formation, expérience)	15%
	Modalités d'approvisionnement en pièces détachées pour les appareils (délai moyen, stock, partenariat constructeur, origine)	30%
	Délai d'intervention sur site pour une visite curative ( <b>7 jours ouvrés maximum</b> )	20%
	Plage horaire de l'assistance téléphonique	5%
<b><u>Développement Durable</u></b>	Politique en matière de gestion des pièces détachées usagées (remplacées et reprises par le titulaire) au regard de l'objet du présent marché	<b>40%</b>
	Empreinte carbone estimée sur la base d'un déplacement sur le site Anses. Le calcul est établi selon la formule donnée par Labos 1point5*, sur la base :  - du moyen de transport utilisé par les intervenants dédiés au site Anses  - du point de départ de l'intervenant dédié pour le site Anses  Ces informations doivent être précisées dans l'offre technique du candidat  <b>A noter</b> : le simulateur de calcul ne permet pas de calculer l'empreinte carbone si la ville de départ et la ville du site Anses concerné par la prestation sont identiques. Ainsi, en cas de ville de départ identique à la ville du site Anses:	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit le candidat fournit l'adresse exacte du point de départ : dans ce cas la distance réellement parcourue est retenue pour établir l'empreinte carbone</li> <li>- Soit le candidat ne fournit pas l'adresse du point de départ : dans ce cas un forfait Aller/retour de 4 km s'applique pour établir l'empreinte carbone.</li> </ul>	
--	---	--

### ✓Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Après analyse préliminaire, le pouvoir adjudicateur pourra le cas échéant engager des négociations avec les candidats, qui pourront prendre la forme d'échanges écrits, électroniques (fax, courrier électronique) ou d'entretiens oraux. Si les négociations ont lieu, les candidats dont l'appréciation ou les notes techniques, en application des critères énoncés ci-dessus, ne sont pas jugés suffisants, les candidats classés au-delà de la troisième place pourront ne pas être admis à négocier.

A l'issue, les offres des candidats feront l'objet d'un classement définitif. L'offre la mieux classée sera retenue, le cas échéant à titre provisoire, en attendant que le candidat produise, si ces derniers n'ont pas été remis avec le dossier de candidature, les documents, attestations et certificats prévus au code de la commande publique et signe l'acte d'engagement manuscrit du marché (le candidat retenu, s'il a transmis ses dossiers par voie électronique, sera tenu d'accepter la signature manuscrite d'un acte d'engagement papier).

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; il ne pourra être supérieur à 10 jours.

### 7.3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

En tant que de besoin, l'acheteur peut solliciter des candidats ou des soumissionnaires la prorogation du délai de validité des offres.

Pour ce faire il transmet, pour accord, sa demande à l'ensemble des candidats ou soumissionnaires via la plateforme PLACE. La demande précise la durée de prorogation de la validité des offres.

Si le candidat ou le soumissionnaire n'accepte pas de maintenir son offre, l'acheteur poursuit la procédure avec les seuls candidats ou soumissionnaires ayant accepté la prorogation du délai de validité de leur offre.

## 8 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

L'Anses privilégiera la communication électronique via notre profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/> (questions-réponses, demandes de compléments, négociation, notification de rejet, notifications de marché, etc.).

Les demandes renseignement d'ordre administratif et/ou technique doivent être formulées via le profil acheteur au travers de la rubrique questions/réponses **10 jours au moins** avant la date limite de remise des offres :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2795983&orgAcronym=e=h8i>

Les réponses seront publiées exclusivement sur le profil acheteur **6 jours au plus tard** avant la date limite de remise des offres.

## ANNEXE 1

### DOCUMENTS À FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRES POTENTIEL DU MARCHE

**(si ces derniers n'ont pas été déjà transmis dans le dossier de candidature ou ne sont pas disponibles sur le profil acheteur)**

#### **A/ Candidat individuel ou membre du groupement établi en France.**

##### **Dans tous les cas :**

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager la société (dont délégations de signature...).
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions **datant de moins de 6 mois** (*articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale*).
- Les attestations et certificats délivrés par l'administration fiscale dont dépend l'attributaire prouvant que les obligations fiscales ont été satisfaites (impôts sur le revenu, impôt sur les sociétés et taxe sur la valeur ajoutée) - ***Valide pour l'année en cours.***
- Une attestation d'assurance en cours de validité.

**Dans le cas où** l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail*) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis ou D1), délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

#### **B/ Candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger.**

- Se référer au Livre 1<sup>er</sup>, Titre IV du code de la commande publique (Partie réglementaire).
- Une attestation d'assurance en cours de validité.